

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 JANVIER 2018

DATE d'AFFICHAGE
26 JANVIER 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	31
Votants :	33

L'an deux mille dix-huit,

le 23 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°09-2018 – ENFANCE-JEUNESSE – ALSH « VACANCES A LA CARTE » - CONVENTION RELATIVE A
L'UTILISATION DU TERRAIN DE MINIGOLF DE MUZILLAC**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge de l'enfance jeunesse, rappelle qu'une convention relative à l'utilisation du minigolf durant les vacances scolaires par l'ALSH « Vacances à la Carte » est signée entre l'Office Municipal de la Jeunesse de la commune de Muzillac et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. En conséquence, il est proposé de procéder à sa reconduction à raison de deux semaines sur chacune des petites vacances (hiver, printemps et automne) et de huit semaines pour les vacances d'été. Le tarif d'utilisation est fixé à 130 € par année.

Cette convention serait triennale et prendrait effet au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération et relative à l'utilisation du minigolf par l'ALSH « Vacances à la Carte » durant les vacances scolaires,
- **AUTORISE** le Président à signer ce document et en assurer la mise en œuvre.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 26 janvier 2018
Le Président,